



EUROPEAN UNION

PC.DEL/437/17

31 March 2017

Original : FRENCH

OSCE Permanent Council No 1139
Vienne, le 30 mars 2017

**Déclaration de l'UE en réponse au rapport du Chef de la
Mission de l'OSCE en République de Moldavie, S.E.
l'Ambassadeur Michael Scanlan**

L'Union européenne remercie l'Ambassadeur Scanlan pour son sixième rapport au Conseil permanent.

L'Union européenne soutient un règlement pacifique et global du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la région de Transnistrie. Comme cela a été souligné dans la déclaration ministérielle adoptée à Hambourg, nous apportons notre soutien aux négociations qui doivent être axées sur les résultats et dont le format " 5+2 " doit être préservé.

Nous apprécions le très bon travail réalisé par la Mission et l'Ambassadeur Scanlan. Nous saluons également le fort engagement du Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE, l'Ambassadeur Heim, en faveur du règlement du conflit, qui s'inscrit dans la continuation de celle de la Présidence allemande.

En novembre dernier, nous avions pleinement soutenu l'initiative prise par la République de Moldavie de présenter un document sur un statut spécial pour la région de Transnistrie. Tout comme la présidence en exercice de l'OSCE, nous appelons les autorités moldaves à faire des progrès rapides en ce sens. Nous saluons la décision du Président de la République de Moldavie, du Premier ministre et du Président du Parlement et annoncée en février de travailler à l'élaboration d'une position commune sur le règlement du conflit, qui est



EUROPEAN UNION

essentielle pour les négociations. Comme cela a été souligné, l'année 2017 constitue une " fenêtre d'opportunité politique " unique dont il doit être fait usage.

Nous regrettons néanmoins de constater que quatre mesures du protocole de Berlin de juin 2016 n'ont pas encore été mises en œuvre. Nous regrettons également que les parties ne soient pas encore parvenues à un accord sur les sujets importants et anciens que sont les écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de Transnistrie, l'accès aux terres agricoles de Dubasari, la liberté de mouvement pour les personnes, les biens et les services ainsi que le pont Gura Bicului-Bychok. Nous espérons que des progrès seront enregistrés pour chacune de ces huit mesures le plus tôt possible. Nous remercions l'Allemagne qui s'est déclarée prête à organiser une conférence informelle en Bavière et formons le vœu qu'une réunion dans le format " 5+2 " puisse se tenir aussitôt après.

La poursuite et l'aboutissement des discussions apporteraient des avantages concrets dans la vie quotidienne de la population. Nous attendons que la relance des négociations dans le format " 5+2 " conduise à des progrès tangibles dans les trois corbeilles, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille. Le retrait des forces restantes de l'armée russe de la République de Moldavie est par ailleurs une question importante qui doit être résolue.

Afin de pouvoir remplir pleinement leur mandat et contribuer efficacement à la création des conditions nécessaires à un règlement pacifique du conflit, les membres de la Mission ont besoin d'un accès complet et sans entraves à l'ensemble du territoire de la République de Moldavie, y compris la région de Transnistrie.

Nous rappelons notre attachement au renforcement du statut de la Gagaouzie en tant qu'unité territoriale autonome. Dans ce contexte, nous appelons à l'adoption des amendements proposés par le groupe de travail permanent chargé de la



EUROPEAN UNION

coopération entre le Parlement de la République de Moldavie et l'Assemblée populaire de Gagaouzie afin que la loi de 1994 soit appliquée.

Nous saluons l'adoption de la Stratégie pour la consolidation des relations interethniques en décembre dernier, qui a été élaborée avec le soutien du bureau du Haut-commissaire pour les minorités nationales. Nous encourageons l'élaboration d'un plan d'action afin d'en guider la mise en œuvre.

Nous félicitons en outre le gouvernement de la République de Moldavie pour l'adoption du Plan d'action visant à promouvoir la commémoration et l'étude de l'Holocauste ainsi que pour son initiative d'établir un Musée de l'histoire juive.

L'Union européenne invite les autorités de la République de Moldavie à tenir compte de toutes les recommandations formulées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme dans son rapport final consacré à l'élection présidentielle de 2016. Le projet de réforme du mode d'élection des députés proposé le 14 mars suscite des inquiétudes. Toute réforme électorale doit viser au renforcement des principes démocratiques et il est important de rechercher un consensus sur le sujet avec les partis politiques d'opposition.

Nous rappelons que la liberté des médias est un élément fondamental de la vie démocratique et demandons instamment au gouvernement de la République de Moldavie d'améliorer la législation nationale afin de limiter la concentration de la propriété des médias et de garantir le pluralisme. Dans ce contexte, nous encourageons la mission à poursuivre sa coopération avec le bureau du représentant de l'OSCE sur la liberté des médias.

En conclusion, l'Union européenne réaffirme son engagement à renforcer son association politique et son intégration économique avec la République de Moldavie dans le cadre de l'Accord d'association et invite la République de Moldavie à poursuivre la mise en œuvre des réformes prévues par l'accord d'association.



EUROPEAN UNION

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.